Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle

Le canton de Vaud consacrera 625'000 francs à l'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle durant la saison 2008/2009 au travers d'aides ponctuelles et de trois subventions de durée déterminée.

Trente-sept projets de création théâtrale indépendante et professionnelle, remplissant les critères, ont été examinés pour la saison 2008/2009. Dans sa séance du 12 mars 2008, le Conseil d'Etat a confirmé les choix de la Commission vaudoise du théâtre portant sur six créations. Ces soutiens, pour des montants compris entre 50'000 francs et 80'000 francs, permettront aux compagnies retenues de réaliser leurs créations dans de bonnes conditions.

Le choix s'est porté sur des metteurs en scène ayant une longue expérience, des réalisations marquantes à leur actif et proposant des créations originales :

* 50'000 francs à la « Compagnie Théâtre en Flammes » pour monter la pièce Quand Mamie de Noëlle Revaz, metteur en scène Denis Maillefer ;

* 55'000 francs à la « Compagnie Marielle Pinsard » pour monter la pièce Nous ne tiendrons pas nos promesses de et par la metteure en scène Marielle Pinsard ;

* 60'000 francs au « Théâtre L. » pour monter la pièce 2 x 2 couples (Urfaust) de Johann Wolfgang Goethe, metteure en scène Denise Carla Haas ;

* 60'000 francs à la « Compagnie Angledange » pour monter la pièce Woyzeck de Georg Büchner, metteur en scène Andrea Novicov ;

* 80'000 francs à la « Compagnie le Crochet à Nuages » pour monter la pièce Cendres de Cailloux de Daniel Danis, metteur en scène Armand Deladoëy ;

« 80'000 francs à la « Compagnie Gianni Schneider » pour monter la pièce Le Moche de Marius Von Mayenburg, metteur en scène Gianni Schneider.

En outre, le Conseil d'Etat a approuvé le choix du nouveau bénéficiaire d'une des trois subventions de durée déterminée, d'un montant 80'000 francs. Pour les années 2008 à

2010, cette subvention a été octroyée à la « Compagnie Un air de rien », compagnie qui s'était déjà vu attribuer une aide similaire durant la période 2003-2005. Par ce choix, la Commission a voulu saluer le travail rigoureux, constant et original de ce collectif de trois metteurs en scène qui signent collectivement ou individuellement les créations.En accordant à nouveau sa confiance à cette compagnie, la Commission est persuadée qu'elle pourra en tirer profit pour développer son travail original d'écriture et renforcer sa structure de production et de diffusion. Le Conseil d'Etat a également renouvelé les subventions de durée déterminée en faveur de la compagnie « Numero23Prod » (Massimo Furlan), troisième tranche, et pour la « Compagnie Anne-Cécile Moser », deuxième tranche.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 mars 2008

DFJC, Brigitte Waridel, présidente de la Commission vaudoise du théâtre, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 40 Nicolas Gyger, adjoint, Service des affaires culturelles, 021 316 07 44